

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26155**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Diagnostic immobilier

Nouvel intitulé : Diagnostic immobilier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

WEDGE BUSINESS SCHOOL

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Gérant

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diagnostiqueur immobilier est l'expert en charge du contrôle d'un bien immobilier (habitation, bâtiment tertiaire ou collectif...), il effectue des diagnostics immobiliers et notamment ceux obligatoires lors de la vente et de la location d'un logement. Depuis le 1er novembre 2007, il est tenu de répondre à une réglementation qui lui demande certifications et compétences. Le diagnostiqueur immobilier aide le propriétaire d'une maison ou d'un appartement à fournir au futur acquéreur ou locataire les conditions et certificats nécessaires, afin de garantir la transparence du bien. Le diagnostiqueur immobilier effectue toutes sortes de diagnostics, aussi bien ceux qui sont obligatoires que ceux qui peuvent apporter des informations utiles pour vendre ou louer. Le diagnostiqueur rédige ensuite un rapport très précis et détaillé dans lequel il rend compte de toutes ces opérations, mais aussi des mesures. Il doit en effet bien respecter, dans le cadre de la loi Carrez, les consignes de mesure de toutes les surfaces des habitations et annexes. Le diagnostiqueur peut également intervenir auprès des tribunaux en tant qu'expert judiciaire ou sapiteur pour le traitement de certains litiges.

Les capacités attestées :

1. Analyser des obligations et des enjeux de diagnostics

F1 - Etudier des demandes et des prestations de diagnostics

F2 - Conseiller des diagnostics réglementaires et complémentaires

2. Programmer des déroulements de diagnostics

F1 - Anticiper des conditions et spécificités de diagnostics à réaliser

F2 - Réaliser des plannings de déroulements d'étapes de d'opérations

3. Diriger des déroulements de diagnostics immobiliers

F1 - Réaliser et contrôler des résultats de diagnostics

F2 - Coordonner des équipes de diagnostiqueurs

F3 - Identifier des besoins de diagnostics complémentaires

4. Etablir des rapports de diagnostics réglementaires

F1 - Présenter des résultats et des conclusions à des clients

F2 - Rédiger des rapports réglementaires de diagnostics

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diagnostiqueur immobilier exerce son métier :

- sur sites pour l'audit technique des bâtiments de tous types (en construction, en travaux ou en exploitation).

- dans les bureaux (Bureau de contrôle technique, d'étude et d'ingénierie et cabinets d'architectes).

- Diagnostiqueur technique immobilier

- Opérateur de diagnostic immobilier

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

Réglementation d'activités :

L'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction a posé les règles applicables à cette profession

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Evaluation : l'analyse de diagnostics à réaliser

Evaluation : Les enjeux de diagnostics complémentaires

Evaluation : Présenter un programme de réalisation de diagnostics immobiliers

Evaluation : Présenter un bilan de réalisation d'une mission de diagnostics immobiliers

Evaluation : Analyser un rapport technique de diagnostics immobiliers

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
En contrat de professionnalisation	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
Par candidature individuelle	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Diagnosticteur immobilier" avec effet au 06 mai 2010 jusqu'au 14 avril 2015. Organisme certificateur "Bureau de contrôle O2 diagnostics". Code NSF 230r

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur : O2 formations - Wedge institute.

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Diagnosticteur immobilier" avec effet au 14 avril 2015, jusqu'au 3 décembre 2020.

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 9 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur. Autorité responsable : Saint Honoré audit - Qualit'compétences.

Arrêté du 20 janvier 2014 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur en Bureau de contrôle O2 diagnostics - O2 formations".

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

WEDGE BUSINESS SCHOOL : Alsace Lorraine Champagne-Ardenne - Moselle (57) [Thionville]

O2 formation - 16 rue de Villars - 57100 Thionville

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

O2 formation - 16 rue de Villars - 57100 Thionville

Historique de la certification :

Certification précédente : Diagnosticteur immobilier

Certification suivante : Diagnosticteur immobilier